

**Conseil économique et social**

Distr.: Limitée  
26 avril 2007

Français  
Original: Anglais

---

**Commission pour la prévention du crime  
et la justice pénale****Seizième session**

Vienne, 23-27 avril 2007

**Projet de rapport***Rapporteur: David Nelson (Canada)***Additif****Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

1. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 26 avril 2007, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 7 de l'ordre du jour intitulé "Renforcement du programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique". Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/12-E/CN.15/2007/15);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'esquisse budgétaire consolidée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/13-E/CN.15/2007/13);



c) Note du Secrétariat sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011 (E/CN.7/2007/14-E/CN.15/2007/5);

d) Note du Secrétaire général sur le Rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (E/CN.7/2007/15-E/CN.15/2007/10);

e) Note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (A/61/583).

2. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Directeur de la Division de la gestion ont fait des déclarations liminaires. La Commission a entendu des déclarations du représentant de l'Allemagne (au nom de l'Union européenne) et de l'observateur du Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes). Une déclaration a été faite par le représentant du Canada au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni. Des déclarations ont par ailleurs été faites par les observateurs de l'Australie, de Cuba et de la Norvège.

### **Délibérations**

3. Dans leurs déclarations liminaires, les représentants de l'ONUDC ont évoqué le rapport du Groupe de l'évaluation indépendante sur les mécanismes d'appui à la coopération technique, le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion des programmes et de la gestion administrative à l'ONUDC, et les mesures prises en conséquence.

4. Plusieurs orateurs se sont félicités de l'adoption de la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011, du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement (A/61/583), ainsi que de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006, qui délègue l'autorité budgétaire à la Commission. Les efforts de l'ONUDC visant à introduire la gestion axée sur les résultats, la gestion du cycle des projets, ainsi qu'une coordination et une cohérence renforcées, ont également été salués. S'agissant de la stratégie, un orateur a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur les résultats et une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds d'affectation générale.

5. De l'avis d'un certain nombre de représentants, la stratégie pour la période 2008-2011 améliorerait la transparence, l'efficacité et la gestion. On a préconisé l'élaboration, par l'ONUDC, d'un plan d'exécution de la stratégie, assorti d'indicateurs de résultats.

6. Plusieurs représentants se sont dits préoccupés par la question des ressources, notant qu'elles étaient en majorité extrabudgétaires. Ils restaient également préoccupés par le recul du solde du compte des contributions à des fins générales. En raison du niveau élevé de fonds d'affectation spéciale, l'ONUDC n'était pas

libre de fixer des priorités. Il fallait davantage de fonds d'affectation générale pour lui permettre d'améliorer la planification et l'exécution de ses activités, conformément à son mandat. De l'avis d'un représentant, le budget de l'ONUSDC était de manière disproportionnée déterminé par l'offre, ce qui était préjudiciable à un multilatéralisme efficace.

7. Pour améliorer la proportion de fonds d'affectation spéciale et de fonds d'affectation générale, il était indispensable que l'ONUSDC fournisse aux donateurs des informations claires et transparentes sur l'utilisation des fonds d'affectation générale et sur les résultats atteints. Les améliorations obtenues par l'ONUSDC pour accroître la transparence dans l'utilisation des fonds d'affectation générale en termes de rapport coût-efficacité et d'économies ont été saluées. Un orateur a préconisé une plus grande efficacité et une plus grande coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies. Un autre orateur a demandé que de nouvelles améliorations soient apportées à la transparence de l'information budgétaire, notamment un état et un plan financiers annuels. Il a également demandé que le budget de l'exercice biennal 2008-2009 soit accompagné d'un répertoire de projets classés selon les domaines de résultats convenus dans la stratégie pour la période 2008-2011. Un autre orateur a demandé des éclaircissements sur l'application inégale de la règle des 13 % aux dépenses d'appui aux programmes et sur l'utilisation des fonds correspondants.

8. Plusieurs orateurs ont salué les efforts déployés par l'ONUSDC pour trouver de nouveaux bailleurs de fonds, en particulier aux fins des contributions d'affectation générale, et pour assurer un financement suffisant, prévisible et stable pour ses activités. Un orateur s'est inquiété de l'utilisation de l'expression "sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires" et de l'incidence d'une croissance nulle du budget ordinaire sur les activités de l'ONUSDC.

9. Un autre orateur a appelé l'attention sur la nécessité de fournir une assistance technique dans la langue du pays bénéficiaire, si possible, et en particulier, de veiller à ce que tous les documents traitant du renforcement des capacités soient disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Des orateurs ont félicité le Service de la prévention du terrorisme d'avoir affiché sur le site Web de l'ONUSDC des informations dans les langues de travail du Secrétariat.

10. Un orateur s'est élevé contre le libellé de certains projets de résolution qui subordonnait l'application desdites résolutions à la disponibilité de ressources extrabudgétaires et il a noté que son Gouvernement s'opposait à l'emploi d'un tel libellé. Il a noté que de telles dispositions outrepassaient le mandat de la Commission et violaient plusieurs résolutions de l'Assemblée générale qui conféraient une compétence budgétaire exclusive à la Cinquième Commission. Ce libellé visait à prévenir l'expansion du budget ordinaire et, plus particulièrement, à empêcher de puiser dans le fond de réserve. Un autre orateur a noté qu'il ne comprenait pas les réserves exprimées en ce qui concerne le libellé en question.

11. Un orateur a appuyé les efforts que l'ONUSDC continuait de déployer pour intégrer les actions engagées contre la drogue et le crime et il a vivement encouragé l'Office à poursuivre des initiatives concernant notamment la planification stratégique, l'intégrité, la budgétisation axée sur les résultats, la gestion du cycle des projets, la gestion des connaissances, l'évaluation et la gestion financière. Reconnaissant et appuyant cet effort, le Gouvernement australien avait décidé

d'accroître sa contribution au fond d'affectation générale. Outre qu'elle contribuait au financement des activités de base, le Gouvernement australien avait contribué à des activités spécifiques relatives aux drogues et au crime en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, l'orateur a noté que les fonds projetés pour l'Asie et le Pacifique dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 étaient inférieurs à ceux qui étaient prévus pour les autres régions et il a demandé instamment aux autres bailleurs de fonds d'appuyer davantage les activités de l'ONUDC dans cette région.

12. Un orateur a proposé un certain nombre de moyens de renforcer l'efficacité de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur de l'ONUDC. Il a en particulier souligné la nécessité d'une plus grande expertise et d'un meilleur équilibre entre certaines questions spécifiques au crime et à la prévention sociale que traitait la Commission. Il a également mentionné la nécessité d'équilibrer les aspects diplomatiques et les aspects techniques des travaux de la Commission. Il s'est déclaré préoccupé de constater que les compétences des experts occupaient une place moins importante dans la composition de la Commission et dans ses travaux. Il a souligné qu'il fallait gérer l'ordre du jour avec plus d'efficacité et choisir une question thématique unique par session de la Commission. Il a été suggéré que le thème du douzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale soit débattu lors des consultations informelles prévues avant la dix-septième session de la Commission.

13. Quelques représentants se sont déclarés préoccupés par le retard pris dans la diffusion des rapports du Bureau des services de contrôle interne et du Groupe de l'évaluation indépendante. Deux orateurs ont fait des commentaires préliminaires sur ces rapports et sur les mesures qu'ils proposaient. Ils ont encouragé l'ONUDC à envisager de manière constructive les recommandations pertinentes contenues dans les rapports et ils attendaient avec intérêt d'avoir l'occasion d'étudier ces derniers plus avant dans un futur proche et d'entendre comment l'ONUDC comptait appliquer leurs recommandations. Un orateur a accueilli favorablement la recommandation du Bureau des services de contrôle interne concernant la consolidation et la rationalisation des documents relatifs à la planification, y compris ceux relatifs au budget.

14. Répondant aux commentaires des États Membres, en particulier aux commentaires concernant les retards dans la diffusion des rapports auprès de la Commission, le Secrétariat a assuré celle-ci que des réunions d'information spécialement consacrées à chacun des deux rapports se tiendraient pour tous les États Membres dans un futur proche.